

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-581

présenté par
M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	200 000 000
Équipement des forces	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contexte européen, et le positionnement de la France tant en termes politiques, opérationnels, industriels que commerciaux font apparaître un besoin et une fenêtre d'opportunité pour le char de combat. Cela est d'autant plus important que le char de combat continue de répondre à un besoin

opérationnel français et européen mis en évidence par le conflit en Ukraine.

Si le parc Leclerc en service apporte des capacités incontestables, il est assorti de limitations (char plus en fabrication, potentiel limité sur certains composants, protection principalement contre d'autres chars et les mines) qui justifient d'envisager de le renforcer par un char de combat mieux protégé, modulaire, interopérable et doté des dernières technologies sans attendre l'arrivée de MGCS. Il est donc essentiel d'engager sans tarder un programme pour doter l'armée de Terre d'une capacité char de combat intermédiaire, en complément du parc de Leclerc et dans la perspective de MGCS. A des fins de recevabilité, cet amendement vise à abonder de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement l'action « 09 - Engagement et combat » du programme 146 « Equipement des forces », somme prélevée sur l'action « 11- Pilotage, soutien et communication » et sur l'action « 52 – Relations internationales » du programme 212 « Soutien de la politique de la défense ».

Cet amendement a été travaillé avec les entreprises de l'industrie de défense.